Oubli de Pilule,
Contraception d'Urgence,
Interruption Volontaire de Grossesse

UNE COURSE CONTRE LA MONTRE !

Julie Boj, Interne en médecine générale

22/10/2015

Stage CPMI – PASS

Sommaire

1 – Les pendules à l'heure...

2 – Oubli de pilule

3 – Contraception d'urgence

4 – IVG

5 – La ligne d'arrivée !

1- Les pendules à l'heure ...

Des accidents de contraception … fréquents !

- 90 % des femmes utilisent une méthode contraceptive
- 1/3 des grossesses ne sont pas prévues
- Parmi ces grossesses :
  - 2/3 surviennent sous contraception
  - 6/10 conduisent à l' IVG
- Les causes les plus fréquentes :
  - Oubli de pilule
  - Rejet de pilule (vomissements...)
  - Rupture de préservatif

La théorie … et la pratique !

Efficacité comparative des principales méthodes contraceptives		
Méthode	**Indice de Pearl** *	**Efficacité pratique**
Œstro-progestatifs (pilule)	0,3	8
Progestatifs (pilule)	0,3	8
Dispositif intra-utérin au lévonorgestrel	0,2	0,2
Dispositif intra-utérin au cuivre	0,6	0,8
Préservatifs masculins	2	15
Spermicides	18	29
Diaphragme et spermicides	6	16
Cape cervicale	9 à 26	16 à 32
Méthodes naturelles	1 à 9	20
Implants	0,05	0,05

Efficacité des méthodes contraceptives selon l'OMS 2011 (extrait)

8 grossesses « accidentelles » pour 100 femmes.

0,8 grossesses « accidentelles » pour 100 femmes.

0,05 grossesses « accidentelles » pour 100 femmes.

* Indice de Pearl : indice théorique égal au pourcentage de grossesses "accidentelles" pendant un an d'utilisation de la méthode contraceptive.

Cycle de la femme

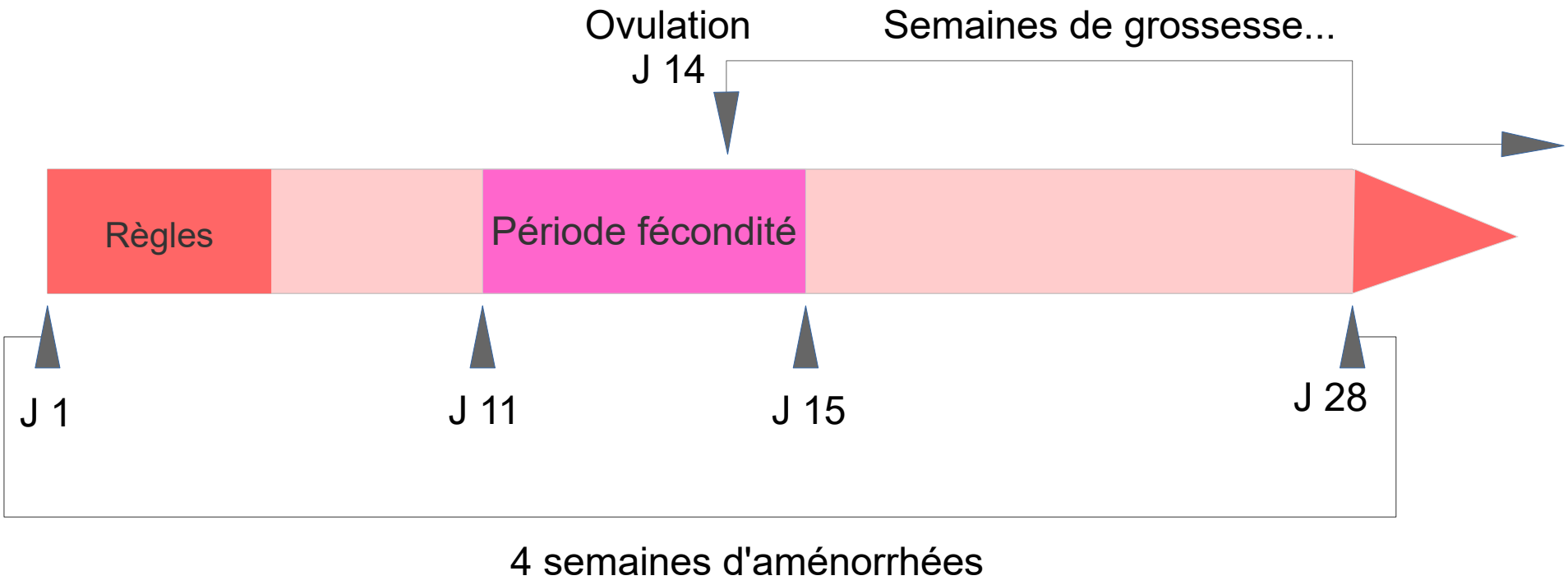

Lors d'une grossesse, on peut parler en semaines d'aménorrhée ou en semaines de grossesse … Pour une femme qui a des cycles de 28 jours :

14 semaines d'aménorrhée (SA) = 12 semaines de grossesse

22 semaines de grossesse (SG) = 24 semaines d'aménorrhée

INFO / INTOX

L'ovulation à toujours lieu le 14ème jour du cycle.

INTOX. *En l'absence de contraception, seule 30 % des femmes ont une période de fertilité situé entre le 10ème jours et le 17ème jours du cycle.*

En résumé : PAS DE CALCUL INTEMPESTIF !

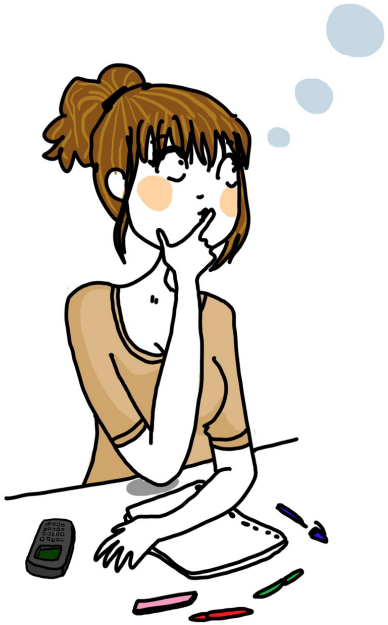

Un rapport sexuel pendant les règles peut être fécondant.

INFO. *C'est rare, mais possible. Il suffit que les règles aient duré plus de 8 jours et que l'ovulation ait lieu en avance pour qu'un rapport pendant les règles soit fécondant. D'autant plus que les spermatozoïdes restent vivants et féconds pendant environ 3 jours.*

Si le partenaire s'est retiré avant l'éjaculation, pas besoin de contraception.

INTOX. S'il y a eu pénétration puis retrait, il y a possibilité que du liquide séminal contenant des spermatozoïdes ait été déjà émis par le sexe masculin; un risque de grossesse n'est pas à exclure.

Le préservatif est un moyen de contraception comme les autres.

INFO et INTOX. Si l'utilisation était toujours parfaite, le risque de grossesse serait de 2 % mais en pratique, le risque de grossesse s'élève à 15 %… Bien moins efficace que la pilule ou le stérilet.

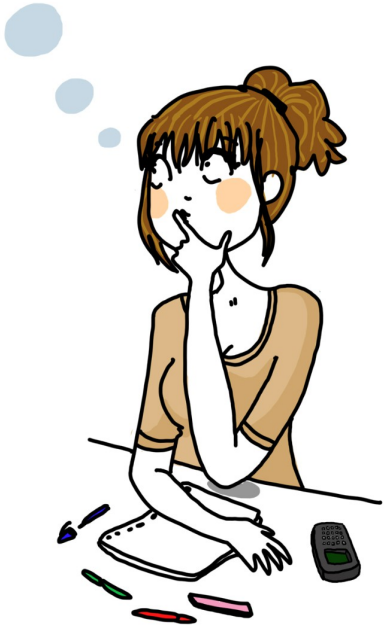

2- OUBLI DE PILULE

Les chiffres

- Contraception la plus utilisée : 70,8 % des femmes de moins de 35 ans
- Indice de Pearl : 0.3 ⇒ Mais en pratique : 8 % grossesse
- Oubli de pilule :
  - 1/5 des grossesses non désirées
  - 31 % des recours à la contraception d'urgence

La pilule : 2 types et 2 délais

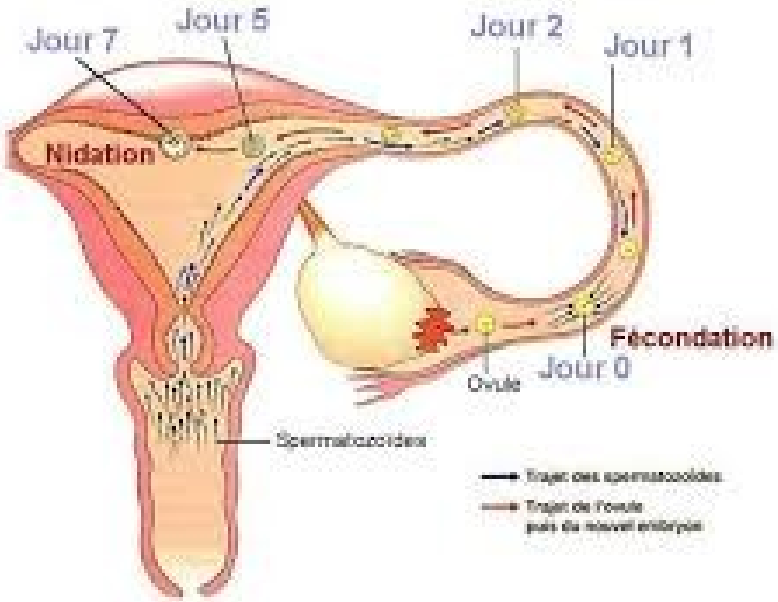

Oestro-progestative

- 21 comprimés
- 28 comprimés dont placebo

⇒ **12 HEURES**

Microprogestative

- 28 comprimés

⇒ **12 H** : *Désonorgestrel*

⇒ **3 H** : *Lévonorgestrel*

Décalage de la prise par rapport à l'heure habituelle

… « ça fait MOINS de » …

MOINS de **3 HEURES** si pilule microprogestative
(hors mention spécial de l'AMM)

OU

MOINS de **12 HEURES** si pilule oestroprogestative

↓

Prendre **immédiatement** le comprimé oublié

↓

Poursuivre le traitement à l'heure habituelle
(même si 2 comprimés doivent être pris le même jour)

Aucune autre précaution n'est nécessaire, la femme est protégée

… Contre une grossesse mais pas contre les IST …

… « ça fait PLUS de » …

PLUS de **3 HEURES** si pilule microprogestative
(hors mention spécial de l'AMM)

PLUS de **12 HEURES** si pilule oestroprogestative

↓

Prendre **immédiatement** le comprimé oublié

↓

Poursuivre le traitement à l'heure habituelle
(même si 2 comprimés doivent être pris le même jour)

↓

Pour tout rapport sexuel ayant lieu dans les 7 jours qui suivent : **utiliser les préservatifs !**

Si un rapport a eu lieu dans les 5 jours précédents l'oubli : utiliser la **contraception d'urgence !**

… Cas particuliers …

1 - Pilule oestro-progestative de 21 comprimés :

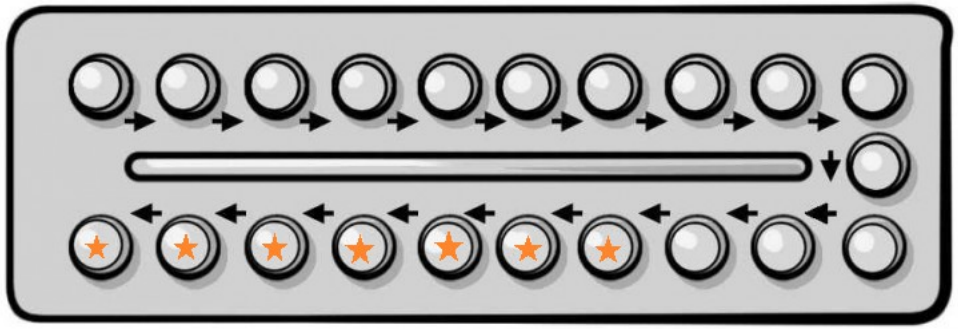

Si l'oubli survient pendant la dernière semaine de prise : commencer la plaquette suivante SANS FAIRE LES 7 JOURS D'ARRÊT.

2 - Pilule oestro-progestative de 28 comprimés :

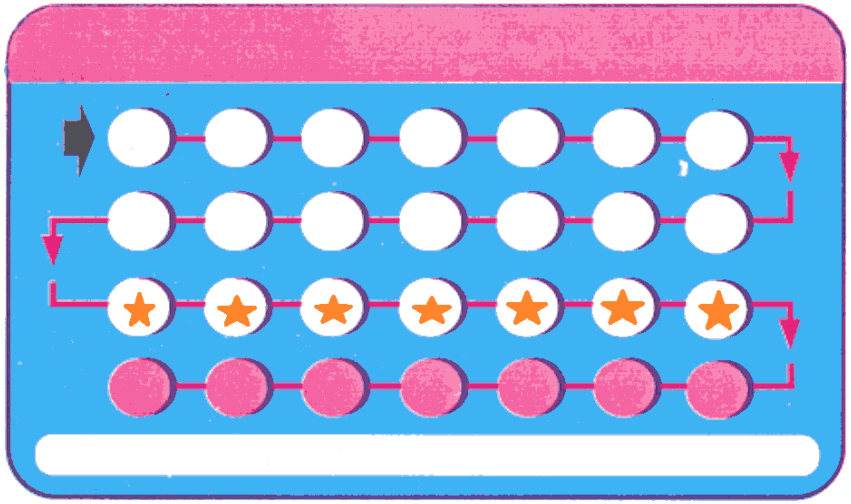

Si l'oubli survient pendant la dernière semaine de prise des comprimés actifs : NE PAS PRENDRE LES COMPRIMES PLACEBO (roses sur l'exemple), COMMENCER DIRECTEMENT LA PLAQUETTE SUIVANTE.

INFO / INTOX

La pilule n'est pas la méthode de contraception la plus sûre.

INFO. L'efficacité de la pilule avoisine les 99% … à condition de ne pas l'oublier. ¼ des femmes qui demandent une IVG prennent la pilule … L'implant contraceptif et le stérilet permettent d'éviter les oublis.

Il n'y pas de risque de grossesse en cas d'oubli de la pilule à la fin du cycle.

INTOX. Un oubli de pilule expose à un risque de grossesse… Peu importe le moment.

Conseils pour la contraception

- *Consultations :*
  - Médecins traitants et gynécologues
  - Centre de planification ou d'éducation familiale : 02 31 57 14 31 (Caen)
  - La consultation des moins de 20 ans, CHU Caen : 02 31 27 25 25
  - SUMPS : 02 31 56 52 40 (Caen)
- *Par téléphone :*
  - Écoute, Information, Orientation. Contraception – IVG : 0 800 08 11 11
  - Planning familial : 02 31 82 20 50 (Caen)
- *Sur internet :*
  - choisirsacontraception.fr
  - contraception.org

3- Contraception d'urgence

Les chiffres

- 1 femme sur 4
- Femmes jeunes : 15-19 ans
- Raisons de recours :
  - Oubli pilule : 31 %
  - Problème de préservatif : 31%
  - Absence de contraception : 17 %
- La contraception d'urgence est mal connue …
  - 73 % des femmes ignorent le délai
- 2 méthodes :
  - La pilule d'urgence
  - Le stérilet au cuivre

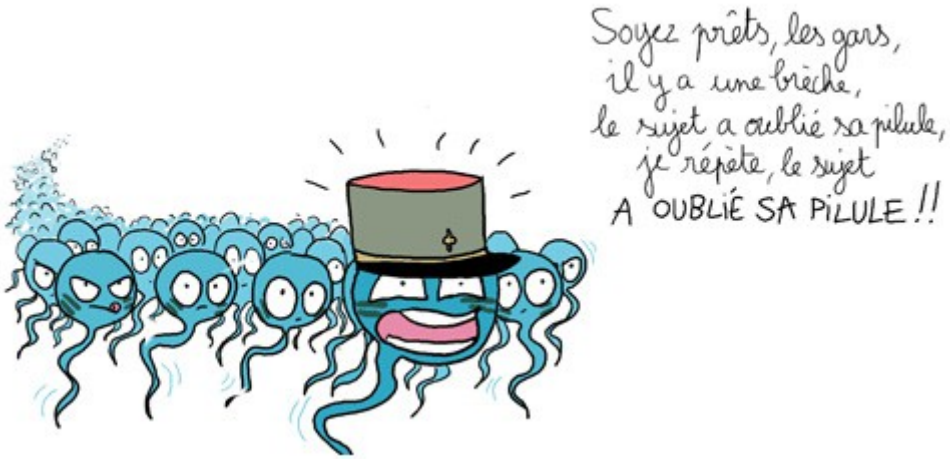

Contraception d'urgence hormonale : la pilule

- Méthode de rattrapage
- « pilule d'urgence » / « ~~pilule du lendemain~~ »
- Peut-être utilisée par la plupart des femmes
- Mécanisme : retarde l'ovulation

Confusion fréquente avec les médicaments prescrits pour provoquer un avortement ...

2 pilules / 2 délais

- Un comprimé **UNIQUE** à prendre **le plus tôt possible.**
- En cas de vomissements dans les 3 heures : prendre un nouveau comprimé !
- 2 pilules et 2 délais :

Lévonorgestrel Biogaran, NORLEVO

- *Lévonorgestrel*

- jusqu'à **72 HEURES / 3 JOURS**

Délai	Efficacité
< 24 H	95 %
25 – 48 H	85 %
48 – 72H	63 %
72 – 120 H	58 %

ellaONE

- *Ulipristal acétate*

- jusqu'à **120 HEURES / 5 JOURS**

- Efficacité de 95 %

Comment l'obtenir ?

- **Femmes mineures :**
  - Obtention de manière anonyme,
    gratuite et
    sans ordonnance
  - Pharmacie, infirmière scolaire, centre de planification
- **Étudiantes (majeures ou mineures) :**
  - Obtention gratuite au SUMPPS
- **Femmes majeures :**
  - Obtention sans ordonnance en pharmacie :
    Lévonorgestrel Biogaren, Norlevo : environ 8 euros
    ellaONE : environ 20 euros

Avec une ordonnance, remboursement à 65% par l'Assurance Maladie.

- Femmes non assurées sociales : CPEF

Et après ?

- Utiliser des préservatifs jusqu'au retour des prochaines règles
- Ne pas interrompre la contraception habituelle
- En cas de retard de règles de 5 à 7 jours : un test de grossesse
- Dépistage des IST
- Discuter contraception

Contraception d'urgence : le stérilet

- Dispositif intra-utérin au cuivre : méthode la plus EFFICACE
- Indice Pearl : 0,6 / Efficacité pratique : 0,8
- Jusqu'à 5 jours après le rapport à risque
- Mécanisme : spermatozoïdes inactifs + endomètre impropre

En pratique ...

- Généralistes, gynécologues, sage-femmes
- Première consultation : prescription du DIU
- Pharmacie : environ 30 €, remboursé à 65 % par l'Assurance maladie
- Seconde consultation : pose du stérilet
- CPEF :
  - plus facile d'obtenir un rendez-vous rapidement
  - gratuit pour les mineures et les majeures non assurées sociales

Et après ?

- Avantage : CONTRACEPTION RÉGULIÈRE
- En cas de retard de règles de 5 à 7 jours : un test de grossesse
- Dépistage des IST

INFO / INTOX

La contraception d'urgence hormonale (pilule) est contre-indiquée pour les fumeuses.

INTOX. La principale contre-indication à la pilule d'urgence est l'allergie à l'un des composants. L'usage est déconseillée aux patientes à risque de grossesse extra-utérine (antécédents de salpingites, GEU). Attention aux interactions médicamenteuses …

Prendre la pilule d'urgence au cours d'un cycle ne protège pas d'une grossesse jusqu'à la fin de ce cycle.

INFO. La pilule d'urgence permet de prévenir une grossesse pour un rapport précédent la prise … et pas pour les rapports à venir. Il faut se protéger jusqu'aux prochaines règles.

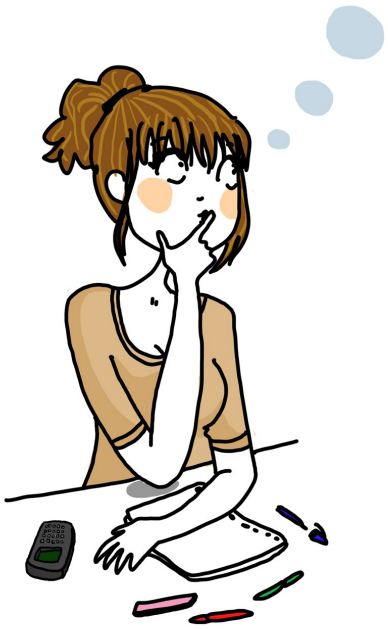

La pilule contraceptive d'urgence peut être utilisée deux fois au cours du même cycle.

INFO. Il est déconseillé de prendre plusieurs fois la pilule d'urgence au cours du même cycle mais c'est possible.

Conseils pour la contraception d'urgence

- *Consultations :*
  - Médecins traitants et gynécologues
  - Centre de planification ou d'éducation familiale : 02 31 57 14 31 (Caen)
  - SUMPS : 02 31 56 52 40 (Caen)
  - **Les urgences des établissements de santé**
- *Par téléphone :*
  - Écoute, Information, Orientation. Contraception – IVG : 0 800 08 11 11
  - Planning familial : 02 31 82 20 50 (Caen)
- *Sur internet :*
  - choisirsacontraception.fr
  - contraception.org

4- Interruption Volontaire de Grossesse

IVG : les chiffres

- 40 ans : Loi Veil
- 210 000 IVG par an en France
- 1/3 des femmes ont recours au moins une fois dans leur vie à l'IVG
- Augmentation du nombre de femme ayant recours à des IVG répétées

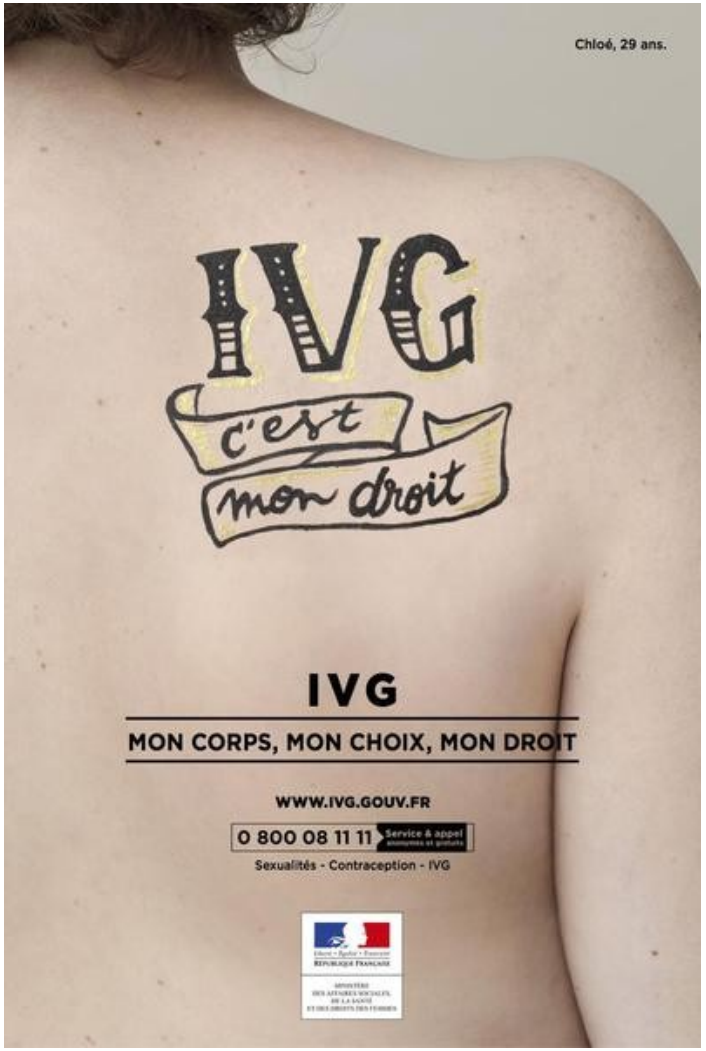

Quel est le délai légal pour l'IVG ?

Jusqu'à la fin de la
12 ème semaine de grossesse
soit la
14 ème semaine après le début des dernières règles.

Et nos voisins ?

Pays	SA
Allemagne	14
Belgique	14
Italie	90 jours
Angleterre	**24**
Pays-Bas	**24**
Espagne	12

Qui peut demander une IVG ?

- **Toute femme enceinte qui s'estime dans une situation de détresse.**
- Seule la femme concernée peut faire la demande.

Et les mineures ?

- Elles doivent demander l'intervention elles-mêmes, en dehors de la présence de toute personne.
- Le consentement du père, de la mère ou du représentant légal est la règle.
- Si elle veut garder le secret ou si le consentement n'est pas obtenu : possibilité d'être accompagnée par une personne majeure de son choix.

Et les femmes étrangères ?

- Toutes les femmes disposent du droit à l'IVG.

Une IVG peut-elle être réalisée de façon anonyme ?

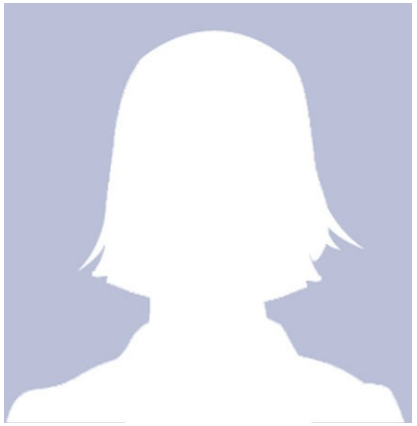

OUI … MAIS …

- Seule une IVG réalisée dans un établissent de santé
  = véritable anonymat

- Cabinet de ville : Confidentialité
  - Sauf femme mineure : totalement anonyme et gratuit.

Avant l'IVG : les démarches

Des étapes obligatoires !

1- Première consultation médicale

- **OBLIGATOIRE**
- Tout médecin choisi par la femme
- La femme reçoit :
  - Information orale
  - Dossier guide
  - Orientation vers un praticien pratiquant l'IVG

ET … UNE ATTESTATION DE CONSULTATION

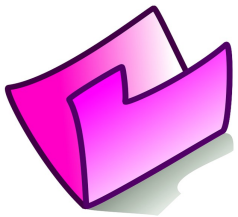

2- Délai de réflexion

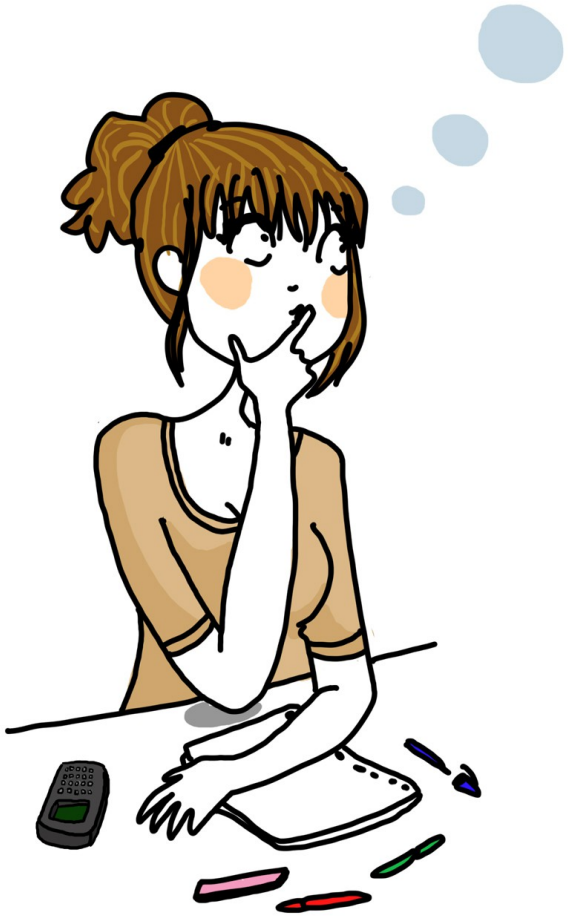

- OBLIGATOIRE
- 7 jours
- Si risque de dépasser le délai légal : 48 heures

8 avril 2015 : suppression du délai de réflexion adopté mais à ce jour, non promulgué… *A suivre !*

3- Consultation psycho-sociale

- FACULTATIF pour les majeures / **OBLIGATOIRE pour les mineures**
- Pendant le délai de réflexion de 7 jours
- Conseillère conjugale :
  - **CPEF**
  - **Planning familial**
  - **SUMPS**

ET … UNE ATTESTATION D'ENTRETIEN

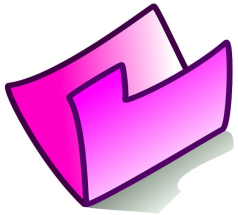

4- Deuxième consultation médicale

- **OBLIGATOIRE**
- Au moins **7 JOURS** après la première consultation
- La femme :
  - Confirme **PAR ÉCRIT** la demande d'IVG

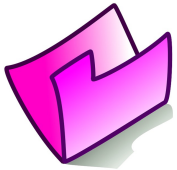

- Le médecin : *celui qui va réaliser l'IVG ou appartenant à l'établissement*
  - Choix de la méthode avec la femme
  - Contraception après IVG

ET … UNE ATTESTATION DE DEUXIÈME CONSULTATION

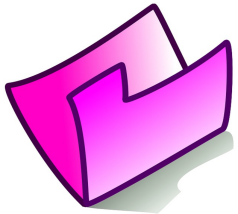

QUELS DOCUMENTS ?

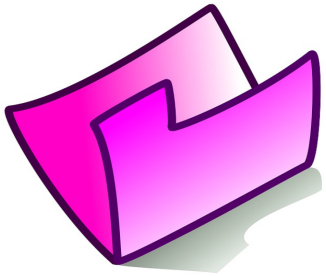

Femmes MAJEURES :

1) Attestation de 1ère consultation médicale
2) Attestation de 2ème consultation médicale
3) Confirmation écrite de demande d'IVG

Femmes MINEURES :

1) Attestation de 1ère consultation médicale
2) Attestation de 2ème consultation médicale
3) Confirmation écrite de demande d'IVG
4) Attestation de consultation psycho-sociale
5) Consentement écrit du père ou de la mère ou du représentant légal
   - En l'absence : attestation de la réalisation du choix de l'adulte majeur accompagnant

IVG :
médicamenteuse
et chirurgicale

Semaine d'aménorrhée	Semaine de grossesse
1	-
2	-
3	1
4	2
5	3
6	4
7	5
8	6
9	7
10	8
11	9
12	10
13	11
14	12

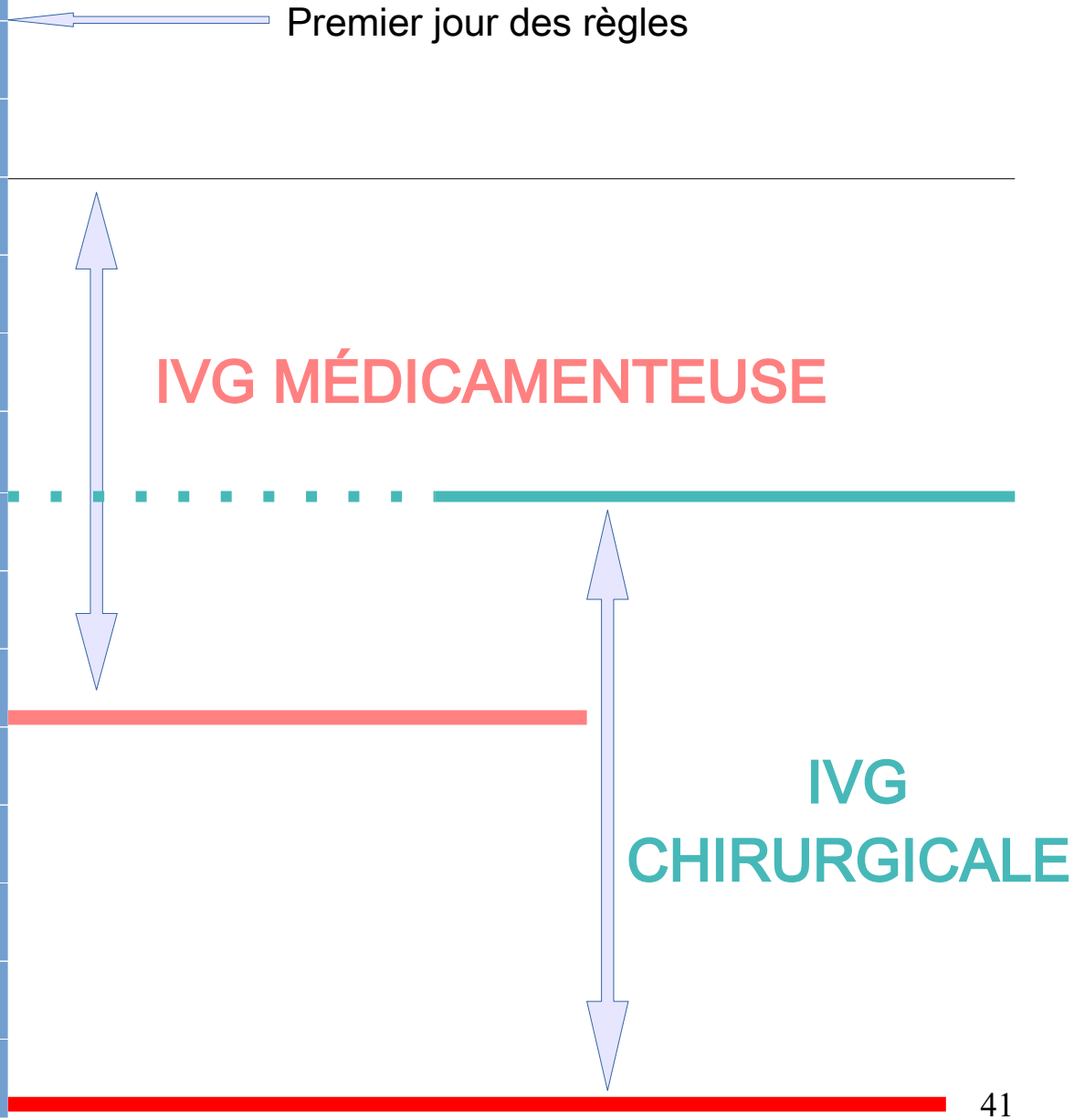

IVG : deux méthodes

IVG médicamenteuse

- Délai : **jusqu'à 7 semaine de grossesse** (9 SA)
- Qui peut prescrire ? UN MÉDECIN
  - Hôpital, clinique
  - Cabinet de ville conventionné
  - CPEF
- Où a-t-elle lieu ?
  - **A domicile** : jusqu'à 5 semaines de grossesse (7 SA)
  - **Hospitalisation** : entre 5 et 7 semaines de grossesse
- Efficacité : **95 %**

IVG chirurgicale

- Délai : **entre 5 et 12 semaines de grossesse** (7 et 14 SA).
- Qui peut prescrire ? UN MÉDECIN
  - Hôpital, clinique
- Où a-t-elle lieu ?
  - **Hospitalisation**
- Efficacité : **99,7 %**

En pratique : IVG médicamenteuse

- <u>L'IVG :</u>

  1ère consultation médicale de prise de médicament :
  - Mifépristone ou RU 486

  2ème consultation médicale de prise de médicament :
  - **36 à 48 heures plus tard**
  - Misoprostol

- <u>Après l'IVG :</u>

  Consultation médicale obligatoire de contrôle 14 à 21 jours plus tard

  +/- Consultation psycho-sociale

Au total, une IVG médicamenteuse :
5 consultations obligatoires pour les majeures
6 consultations obligatoires pour les mineures

En pratique : IVG chirurgicale

- <u>L'IVG :</u>

  Consultation anesthésie

  Acte IVG :

  - Anesthésie locale ou générale

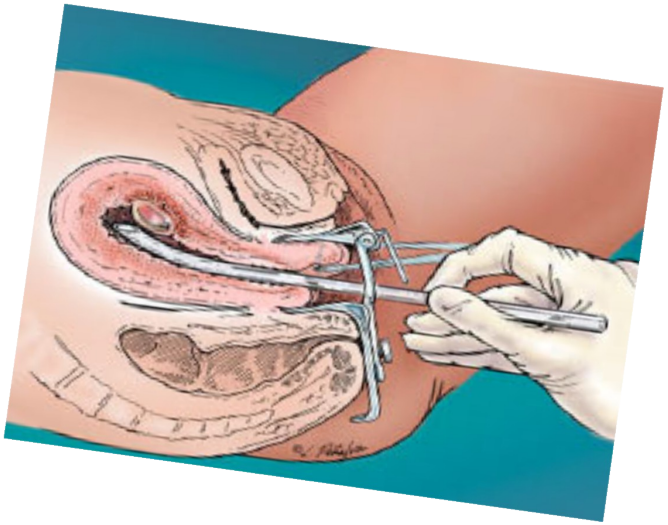

- <u>Après l'IVG :</u>

  Consultation de contrôle

  ± Consultation psycho-sociale

Prise en charge des IVG

- Sécurité sociale.
- Depuis le 31 mars 2013 ⇒ FORFAIT

	IVG médicamenteuse à l'hôpital	IVG médicamenteuse en ville	IVG chirurgicale
FORFAIT	257,91 €	191,74 €	437,03 – 644,71 €
1 ère consultation	**NON**	**NON**	**NON**
2 ème consultation	**NON**	INCLUS	**NON**
Examens (test sang, écho ...)	INCLUS	**NON**	INCLUS
IVG	INCLUS	INCLUS	INCLUS
3 ème consultation	INCLUS	INCLUS	**NON**

Prise en charge des IVG

- **100 % + dispense totale d'avance des frais pour :**
  - Jeunes filles mineures non émancipées sans consentement parental
  - Femmes bénéficiaires de la CMU – c
  - Femmes bénéficiaires de l'AME
  - Femmes en situation irrégulière sur le territoire ⇒ demande d'aide de l'État à faire auprès de l'assistante sociale de l'établissement qui pratiquera l'acte.

Contraception après IVG

… Après une première IVG, le taux de nouveau recours s'élève à 44 % …

- A débuter le jour de l'IVG
- Aucune méthode n'est contre-indiquée
- Qui prescrit :
  - Médecin
  - Sage-femme

Et le dépistage des IST !

INFO / INTOX

Une IVG n'engendre pas de problème pour une grossesse ultérieure.

INFO. Le fait d'avorter à un moment de sa vie ne compromet pas une future grossesse. L'IVG est un acte médical sûr. Très rarement, les causes de stérilité après une IVG peuvent être l'infection. Pour l'IVG chirurgicale : synéchies endo-utérines (accolement des parois de l'utérus), lésions du col.

L'IVG provoque des séquelles psychologiques.

INFO et **INTOX.** C'est très variable et cela dépend de la façon dont la femme à été accompagnée pour sa décision.

La personne majeure accompagnant une mineure pour une IVG n'a aucune responsabilité juridique.

INFO. Son rôle est celui d'un simple accompagnant, qui ne peut prendre aucune décision et qui ne substitue pas aux titulaires de l'autorité parentale. C'est elle qui accompagne la personne mineure dans ces démarches. Elle sera informée de la sortie de la mineure à l'issue de l'hospitalisation.

L'IVG est utilisé comme un moyen de contraception pour beaucoup de femmes.

INTOX. 2 femmes sur 3 ayant eu une IVG avaient une méthode contraceptive qui n'avait pas fonctionné. Seules 3 % des femmes (ni enceinte, ni stérile, ayant des rapports hétérosexuels et ne voulant pas d'enfant) n'utilisent pas de moyen de contraception.

S'informer sur l'IVG

- *Consultations :*
  - Centre de planification ou d'éducation familiale : 02 31 57 14 31
  - Service d'orthogénie, CHU Caen : 02 31 27 20 57
  - SUMPS : 02 31 56 52 40 (Caen)
  - Médecins traitants et gynécologues

- *Par téléphone :*
  - Écoute, Information, Orientation.
    Contraception – IVG : 0 800 08 11 11
  - Planning familial : 02 31 82 20 50 (Caen)

- *Sur internet :*
  - ivg.gouv.fr
  - ancic.asso.fr
  - planning-familial.org

5- La ligne d'arrivée !

- **Oubli de pilule :**
  - Pilules oestro-progestatives : plus de 12 heures... Préservatifs +/- CU si rapport durant les 5 jours précédents
  - Pilules microprogestatives : plus de 3 heures... Préservatifs +/- CU si rapport durant les 5 jours précédents

- **Contraception d'urgence :** Le plus tôt possible !
  - Hormonale = Pilule d'urgence
    - Norlevo : 3 jours
    - ellaOne : 5 jours
  - *Stérilet au cuivre : 5 jours*

- **IVG :**
  - 12 semaines de grossesse (SG)
    - Médicamenteuse : Jusqu'à 7 SG
    - Chirurgicale : De 5 SG à 12 SG
  - Délai de réflexion de 7 jours... A suivre !

Merci de votre attention !